

## **SEANCE DU 12 JUILLET 2018**

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 3 juillet 2018 s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 12 juillet 2018 à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Jacky PETIT.

Ordre du jour :

- Approbation de la modification légère du PLU
- Organisation du 13 juillet
- Questions diverses

*Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :*

PETIT Jacky	BARES Frédérique
VANDEBURIE Jean-Louis	GRAIRE Frédéric
JULIEN Eddy	LECNIK Gilles
FORTUNA Marie-Christine	PENEAU Sébastien
Loïc BARBARAS	

Absents excusés : Christophe GUEULLE donne son pouvoir à Marie-Christine FORTUNA, Monsieur Sébastien GRAS donne son pouvoir à Gilles LECNIK, Christine LETELLIER donne son pouvoir à Sébastien PENEAU

Absents : Amandine BENARD, Bruno NEBOUT, Simon MULLER

**Secrétaire de séance :** Loïc BARBARAS

\*\*\*\*\*

**Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 08 juin 2018**

**Délibération 2018/027**

**Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-40 et L153-45 à L153-48,  
Considérant l'approbation du PLU de Berneuil en Bray en date du 14 mars 2014,  
Considérant qu'une modification simplifiée du PLU est nécessaire pour modifier les orientations d'aménagement et de programmation, ainsi que le règlement,  
Considérant que la commune de Berneuil en Bray souhaite apporter diverses modifications à son PLU, notamment :

- Supprimer le sous-secteur de la zone naturelle de loisirs « N1 » et le reclasser en zone naturelle « N »
- Redessiner l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la zone 1AUm dit « propriété Tombeur »
- Redessiner l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la zone 1AUr dit « l'usine de Vaux »
- Modifier le règlement de la zone 1AU

Considérant la consultation du public et la mise à disposition du dossier à la mairie du 04/06/2018 au 08/07/2018.

Considérant les mesures de publicité qui ont permis d'informer la population de la mise à disposition du public du dossier expliquant le projet de modification,

Considérant qu'aucune observation n'a été portée sur le registre mis à disposition du public.

Considérant le courrier du 02/07/2018 reçu par messagerie le 06/07/2018 et par courrier recommandé le 09/07/2018 par lequel la CCI de l'Oise émet un avis favorable assorti d'une réserve par laquelle le Président de la CCI constate que la modification simplifiée de notre PLU concernant la zone 1AUr constitue une évolution positive mais qu'il considère incomplète.

En effet il demande que cette modification ne prévoit pas de construction à usage d'habitation dans la partie sud de ce terrain concerné, mais une vocation économique ou compatible avec la proximité d'activités sur l'ensemble de l'entreprise du site « usine de VAUX ».

Considérant que la commission d'urbanisme réunie le 12/07/2018 à 20h00 considère que cette proposition n'est pas acceptable et par conséquent, émet un avis défavorable à la demande de la CCI considérant que la commune n'a aucune demande d'implantation d'activités ni dans son centre ni dans ses hameaux et qu'en conséquence ce terrain resterait une friche inutilisable.

Compte tenu de ces précisions, il n'est pas prévu d'apporter de changement au dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU tel qu'il a été soumis à la consultation du public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide

- D'approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente délibération
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et à procéder aux mesures de publicité requises par les articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme.

### **Organisation du 13 juillet :**

Monsieur le Maire donne rendez-vous aux membres du conseil à 16h00 sur la place de la commune pour les préparatifs du 13 juillet.

La séance est levée à 21h00.